**Fiche technique**

**Pôle Stratégique**

**Préambule :**

Le poste ne confère pas de notion de pouvoir : les décisions restent collégiales, en consentement.

Les échanges durant les séances de travail restent confidentiels

Souveraineté des décisions : en notre absence, nous acceptons sans réserve les décisions prises

**Processus**

Il est constitué de 6 à 15 membres et se réunit au moins 4 fois par an.

Il est élu pour 3 ans mais renouvelé par 1/3 dès la première année. Pour ce faire, un tirage au sort est réalisé à la première élection en 2018 pour déterminer la durée des mandats de chacun (1, 2 ou 3 ans)

Ensuite, 1/3 de nouveaux membres est élu à l’assemblée générale, pour une durée de 3 ans.

**Ses missions :**

* Arrête les grandes décisions stratégiques
* Suivi de la mise en œuvre
* Valide le budget annuel de fonctionnement
* Propose l’affectation du résultat
* Elit le président(e)
* Peut révoquer le Président
* Prépare le contenu de l’Assemblée Générale (résolutions)
* Peut convoquer l’Assemblée Générale pour tout autre motif qui touche la pérennité de la structure
* Propose à l’Assemblée Générale la modification des collèges ou la création des nouveaux collèges
* Valide la création ou la suppression de nouveaux postes
* Peut décider par résolution de la modification de l’adresse du siège social dans notre zone géographique d’intervention
* Propose à l’Assemblée Générale les changements de catégorie d’associé
* Valide les décisions d’investissement du Comité de Direction Opérationelle au- dessus de 7500 €

**Critères :**

Etre associé

Avoir envie de s’investir (rencontre, apprentissages, contribution…)

Avoir participé à des moments collectifs à GDS (groupe de travail, mensuelles, collectif, etc…)   
Apprécier le travail collectif et collaboratif

Etre « au service de »

Intégrité

Incarnation des valeurs de Graines de SOL

Etre prêt à être solidaire des décisions qui seront prises

Etre prêt à consacrer du temps à la coopérative en dehors du développement de son activité qu’il soit partenaire, entrepreneur, salariée de l’équipe, collectivité (a minima 4 réunions / an)

Oser exprimer un point de vue atypique

Ecouter avec bienveillance des idées qu’on ne partage pas.

Avoir un casier judiciaire vierge sur le volet financier

**Révocation :** chaque membre du pôle stratégique peut être révoquer par l’AG  
Motif de révocation : nuit volontairement et intentionnellement à la coopérative en matière financière, en termes de communication externe (se référer au règlement intérieur de GDS)